



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2017
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-quinzième session

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Contributions à la gouvernance de la FAO**

Trente-neuvième session

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Contributions à la gouvernance de la FAO

Note du secrétariat

Résumé

La Commission sera priée de proposer les thèmes à examiner à la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et à la vingt-septième session du Comité des forêts de la FAO en 2018. Les conclusions pertinentes de la quarantième session de la Conférence de la FAO et du Conseil de la FAO seront portées à la connaissance des participants. La Commission déterminera en outre ses priorités régionales dans le contexte du Programme forestier de la FAO.



I. Le rôle de l'interaction régionale et mondiale au sein de la FAO et au-delà

1. Le renforcement de l'interaction régionale et mondiale est un objectif majeur des organes de gouvernance de la FAO depuis l'adoption du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Depuis 2011, le Comité des forêts (COFO) et les commissions régionales des forêts s'emploient, grâce à un mécanisme de coordination, à apporter leur contribution aux conférences régionales, au programme du Comité et aux priorités du programme des forêts de la FAO. Le mécanisme de coordination a évolué au fil des ans, devenant un moyen essentiel d'orientation des débats mondiaux sur les forêts au sein de la FAO et, dans certains cas, même au-delà.

2. En plus des contributions qu'il reçoit des commissions régionales, le COFO crée régulièrement des occasions de dialogue interactif sur les progrès réalisés au niveau régional. Lors des débats à sa vingt-troisième session, il a non seulement salué le travail accompli par les commissions ainsi que leur contribution, mais il a également suggéré d'étudier d'autres possibilités de renforcer les interactions à cet égard. Le Comité a aussi reconnu que les commissions jouaient un rôle précis en contribuant à définir les priorités du programme¹.

3. La recommandation du COFO est dûment prise en compte dans le Programme de travail pluriannuel du Comité pour la période 2016-2019, dans lequel l'interaction avec les commissions joue un rôle clef en ce qui concerne la stratégie, la définition des priorités et la planification budgétaire, ainsi qu'en ce qui concerne la formulation d'avis sur les questions réglementaires et de politique mondiale. Par ailleurs, cette interaction constitue un élément important de la méthode de travail du Comité. Selon le Programme de travail pluriannuel, « le Comité maintiendra une coordination étroite avec les commissions régionales des forêts, notamment en alignant les ordres du jour, en identifiant des points communs et en élaborant des calendriers de réunion permettant de contribuer en temps utile aux conférences régionales et au Comité² ».

4. Les commissions régionales des forêts s'intéressent souvent, indépendamment de la FAO, aux tendances mondiales, comme la concertation dans le cadre des Conventions de Rio ou de l'arrangement international sur les forêts et, dans ce dernier cas, contribuent aussi bien au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) qu'au Partenariat de collaboration sur les forêts. Non seulement elles contribuent aux examens préparés dans le cadre du FNUF³, mais elles constituent aussi une tribune où débattre des questions d'intérêt mondial concernant le FNUF dans un contexte régional et renforcer la participation régionale/sous-régionale aux activités du Forum⁴.

5. Si la collaboration régionale et mondiale a été reconnue et saluée à maintes reprises tant par les États membres que par l'Organisation, l'expérience montre qu'il existe d'autres possibilités d'amélioration dans ces domaines. La collaboration et la contribution à l'élaboration du programme du COFO semblent être les éléments qui fonctionnent le mieux ; mais une marge d'amélioration reste possible s'agissant de la contribution aux conférences régionales et aux priorités du programme de la FAO.

II. Possibilités de renforcement de la contribution aux conférences régionales

6. Il existe entre les régions de la FAO de grandes différences de part et de rôle des forêts aussi bien dans le milieu naturel que dans l'environnement socioéconomique, c'est

¹ COFO/2016/REP, par. 43.

² COFO/2016/10, par. 29.

³ Par exemple : http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2015/11/2016_AHEG_INF1.pdf p. 86 à 88.

⁴ COFO/2016/REP, par. 53 b).

pourquoi les débats relatifs aux forêts jouent des rôles différents dans les différents programmes. S'il convient de bien comprendre et cerner ces différences, il est cependant nécessaire d'accorder l'attention voulue aux forêts de chaque région. Cette attention doit être fonction de l'importance que revêtent les forêts dans la réalisation des objectifs de la FAO à l'échelle mondiale et dans la contribution aux progrès accomplis pour atteindre les grands objectifs mondiaux, notamment ceux qui sont énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les principaux accords conclus au titre de la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le FNUF.

7. Comme les conférences régionales couvrent des domaines très divers, il est essentiel d'identifier des sujets relatifs aux forêts qui présentent d'importants aspects intersectoriels et des approches intégrées, afin d'encourager la participation d'autres secteurs au débat sur ces questions. Les comités exécutifs des commissions régionales des forêts pourraient, avec l'appui du secrétariat, jouer un rôle important en identifiant ces sujets pendant la période intersessions et soumettre des recommandations à cet égard à l'examen de la prochaine session de leur Commission.

8. Il faudrait aussi avoir à l'esprit que les commissions ont pour défi logistique considérable d'établir leur calendrier des réunions de manière à pouvoir transmettre leurs contributions aux conférences. En dépit d'une planification minutieuse, les délais sont souvent courts entre les sessions de la Commission et celle de la conférence, et si le débat concernant l'ajout de questions forestières commence seulement après la clôture de la session de la Commission, il y a alors peu de chances d'influer sur la décision de modifier le programme de la conférence.

9. Les comités exécutifs des commissions ont examiné cette question lors de leur réunion commune de 2016 et ont souligné que les comités exécutifs et les bureaux des conférences devaient collaborer activement et très tôt et que cette collaboration devait également exister au niveau du secrétariat. Dans ce contexte, le Comité souhaitera peut-être prendre note du calendrier des sessions des commissions forestières régionales et de la Conférence régionale.

<i>Session</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Note</i>	<i>Conférence régionale</i>
CFAN 28	19-21 septembre 2017	Edmonton, Canada	Atelier le 18 septembre	IRC à confirmer
CFAL 29	24-29 septembre 2017	Tegucigalpa, Honduras		5-9 mars 2018
CEF 39 (avec le COFFI)	9-13 octobre 2017	Varsovie	EFW4	mai 2018 à confirmer
CFAP 26	23-27 octobre 2017	Colombo (Sri Lanka)		30 avril- 4 mai 2018
CFFSA 20	à confirmer	à confirmer		19-23 février 2018
NEFRC 22	11-15 décembre 2017	Beyrouth (Liban).	NEFRC 3	23-27 avril 2018

III. Faciliter l'intégration des priorités des commissions

10. L'expérience montre que l'identification des priorités et en particulier des domaines de désaccentuation s'avère difficile pour un certain nombre de raisons. Cependant, en l'absence d'une orientation fournie par les commissions, le Comité directeur du COFO fait aussi face à un problème complexe lorsqu'il est question de conseiller le secrétariat dans la

formulation de la recommandation relative aux priorités du programme dans le domaine de la foresterie.

11. Pour éviter la création d'une liste sans fin de demandes d'action qui, en l'absence de l'accroissement des ressources humaines et financières correspondantes, s'avérerait irréaliste ou infaisable, l'attention doit être accordée également à l'identification du niveau de priorité des actions recommandées. De même, en examinant les progrès accomplis dans l'application des décisions prises dans le passé, les commissions souhaiteront peut-être accorder l'attention à l'identification des domaines où, compte tenu des progrès accomplis, un engagement moindre de l'Organisation semble souhaitable à l'avenir.

12. Pour faciliter la réflexion de la Commission à cet égard, le secrétariat devrait, lorsqu'il rend compte des progrès, présenter une évaluation des progrès en question par rapport au mandat, en indiquant si un travail supplémentaire est nécessaire. Pour présenter cette évaluation, le secrétariat peut également solliciter l'opinion du Comité exécutif pendant la préparation de la session.

13. Par ailleurs, au cours des sessions, le secrétariat pourrait appuyer le Comité exécutif et traduire le résultat des discussions en un modèle établi sur une base journalière. Le Comité exécutif souhaitera peut-être examiner cette compilation régulièrement et décider de la distribuer régulièrement comme document de la session que les membres continueront d'examiner en préparation du débat sur le point de l'ordre du jour relatif aux priorités du programme.

IV. Présentation de la contribution

14. La Commission souhaitera peut-être formuler ses recommandations en utilisant les modèles suivants :

Recommandations des commissions régionales concernant les priorités du programme (annexe 1)

15. La Commission souhaitera peut-être identifier le thème concerné, la mesure attendue du COFO et, dans la mesure du possible, l'action de suivi attendu du COFO et/ou de la FAO. Il est vivement encouragé de faire référence aux recommandations d'autres commissions pour accroître la cohérence et la coordination.

16. Pour faciliter la réflexion de la Commission à cet égard, le Comité exécutif pourra souhaiter être activement associé à la formulation des recommandations en cours de session, pour s'assurer qu'un projet de recommandation soit présenté à la Commission pour conclure la session.

Recommandations des commissions forestières régionales à la conférence régionale (annexe 2)

17. La Commission souhaitera peut-être identifier les questions prioritaires à soumettre à l'examen de la Conférence régionale en tenant compte du débat au titre de la section « Possibilités de renforcement de la contribution aux conférences régionales », ci-dessus.

Recommandations des commissions forestières régionales concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours (annexe 3)

18. Le secrétariat, sous la conduite du Comité exécutif, fait régulièrement traduire le résultat des débats auxquels ont donné lieu les différents points de l'ordre du jour, les fait distribuer régulièrement et présente un ensemble complet à la Commission pour examen final. La référence aux objectifs stratégiques peut être faite, mais elle ne doit pas nécessairement l'être durant la session. On peut prévoir de laisser le secrétariat s'en charger plus tard.

19. Pour que la Commission puisse tirer parti des synergies, l'ensemble des recommandations soumises par les autres commissions sera mis à disposition avant la session au titre des documents divers.

V. Éléments à prendre en considération

20. La Commission souhaitera peut-être :

- Formuler ses recommandations de projet d'ordre du jour du COFO à l'attention de la Conférence régionale et en considération des priorités du programme de la FAO en matière de foresterie ;
- Demander au secrétariat de partager ces recommandations avec d'autres commissions forestières régionales ;
- Inviter le Président de la Conférence régionale à accorder l'attention appropriée aux recommandations de la Commission dans l'ordre du jour de la Conférence.

Annexe 1

Recommandations des commissions forestières régionales au COFO (questions dont l'inscription à l'ordre du jour est envisagée)

<i>Questions prioritaires soumises à l'attention du COFO</i>	<i>Résultats attendus (information/discussion/décision)</i>	<i>Activités de suivi possibles pour le COFO et la FAO</i>	<i>Référence aux recommandations d'autres commissions forestières régionales</i>
--	---	--	--

Annexe 2

Recommandations des commissions forestières régionales à la Conférence régionale

<i>Questions prioritaires soumises à l'examen de la Conférence régionale</i>	<i>Résultats attendus (information/discussion/décision)</i>	<i>Activités de suivi possibles pour le COFO et la FAO</i>
--	---	--

Le Comité exécutif souhaitera peut-être préparer une recommandation en tenant compte des résultats des travaux intersessions et de la collaboration avec le Bureau de la Conférence régionale. La recommandation serait amendée en fonction du débat de la session.

Annexe 3

Recommandations des conférences forestières régionales concernant le programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Degré de priorité (priorité élevée/moyenne/basse, désaccentuation)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Niveau auquel les mesures doivent être prises (infrarégional/régional/mondial)</i>	<i>Objectif stratégique (1 à 5)</i>
--	---	---------------------------------	---	-------------------------------------

Ce tableau sera prérempli durant la session par le secrétariat. Il doit être la synthèse des mesures recommandées par la Commission à l'issue du débat sur les différents points de l'ordre du jour.